

A Fréjus, les musulmans ont enfin leur mosquée

Le préfet s'est substitué à David Rachline, maire FN de la ville, en autorisant l'ouverture provisoire du lieu

REPORTAGE

FRÉJUS (VAR) - envoyée spéciale

De mémoire de préfet, il n'a jamais vu ça. Pierre Soubelet, représentant de l'Etat dans le Var, a signé, dans la soirée du jeudi 21 janvier, un arrêté autorisant l'ouverture provisoire de la mosquée de Fréjus. Sur ordre du Conseil d'Etat, il s'est substitué au maire de la ville, le frontiste David Rachline, qui refusait d'exécuter une injonction en ce sens du même Conseil d'Etat, prise deux mois plus tôt. « Je pense que c'est inédit dans l'histoire du corps préfectoral », commente M. Soubelet. Lui aimerait « sortir rapidement » de ce sujet qui « empoisonne un peu la vie locale ».

Depuis l'achèvement des travaux de construction de leur mosquée, au printemps 2015, les musulmans du quartier de La Gabelle étaient contraints de prier dehors, face à l'édifice flambant neuf qu'ils ont eux-mêmes financé. « On passe d'un islam des caves et des parkings à un projet autonome de 1,5 million d'euros autour duquel la communauté a réussi à se structurer », souligne M^e Moad Nefati, l'un des conseillers de l'association El Fath, qui gère la mosquée.

Au-delà de l'arrêt de référence du Conseil d'Etat, promis à une belle place dans le recueil Lebon de la jurisprudence administrative, on pourrait croire que l'histoire se résume à celle d'un maire Front national qui s'oppose à ce que la communauté musulmane, après avoir prié des années dans des garages réaménagés, dispose d'un lieu de culte digne de ce nom.

Mais ce serait passer à côté des autres protagonistes – barons locaux et aspirants – de cette querelle politique. Car ils contribuent à nourrir le contentieux qui entoure la mosquée et qui s'est traduit par une dizaine de procédures, dont une bonne partie est encore pendante devant les juridictions : « C'est un superbe cas pratique, ironise M^e David Faure-Bonaccorsi, également avocat de l'association. Il y a du droit civil, du pénal, de l'administratif, des référés-liberté... »

A l'ouverture de la mosquée de Fréjus (Var), le 22 janvier.

PHILIPPE ARNASSAN/PHOTOPQR/ NICE MATIN/MAXPPP



Il y est principalement question des permis de construire accordés de façon peu rigoureuse – en 2011 et 2013 – à l'association El Fath par l'ancien maire UMP de Fréjus, Elie Brun. Un homme dont la longue mandature a été marquée par le clientélisme et les affaires. Les requérants – parmi lesquels, ironie de l'histoire, la préfecture du Var – invoquent tour à tour la caducité du permis à cause de travaux trop tardifs, une fraude du fait de titres de propriété un temps man-

Le contentieux qui entoure la mosquée s'est traduit par une dizaine de procédures

quants et surtout une méconnaissance du plan de prévention des risques d'inondation. Le tribunal de grande instance de Draguignan doit se prononcer le 26 février et, selon son délibéré, il pourrait demander la démolition de l'édifice.

« Problème de stationnement »

L'issue du contentieux est incertaine. Quant à son origine, la droite se la dispute. Ainsi, Georges Ginesta, le maire Les Républicains (LR) de Saint-Raphaël et député du Var, commune voisine et rivale de toujours, explique qu'il est celui qui a déposé le premier recours administratif contre le permis de construire, en octobre 2013. « Le problème, c'est qu'il était écrit qu'ils seraient plus de 2000 personnes, sans les places de parking qui vont avec, justifie le septuagénaire qui est aussi président de l'agglomération et patron de la fé-

dération LR du Var. Or, ma ville est voisine donc les fidèles allaient forcément se garer sur Saint-Raphaël et ça allait poser un problème de stationnement. »

C'est donc un baron de la droite républicaine locale qui a ouvert les hostilités. Mais Philippe Mougin, conseiller municipal d'opposition LR à Fréjus, rappelle que c'est lui qui, le premier, a « révélé » que la mosquée allait être « surdimensionnée » : « C'était dans un de mes premiers tracts », explique ce candidat malheureux à l'élection municipale de 2014. Un scrutin qui a vu, à droite, les candidats à la succession de M. Brun se précipiter sur le « dossier » de la mosquée.

« C'est révélateur de l'ambiance qui règne dans le Var, analyse Tarik Belkhouja, du Parti socialiste. Et des crispations d'une partie de la population, à l'image des rapatriés d'Algérie qui se sont radicalisés et

des classes moyennes qui se paupérisent... » De façon inattendue, le maire et sénateur du Var David Rachline se voit même reprocher son « ambiguïté ». « Il est arrivé à la mairie en mars 2014 quand il n'y avait qu'une ébauche de travaux, retrace M. Ginesta. Il a pris un arrêté interruptif des travaux en novembre, quand ils étaient déjà achevés. Il n'a pas non plus fait le référendum qu'il avait promis. » Pour Philippe Mougin, « il n'a rien fait sur instruction de sa patronne qui ne voulait pas créer de polémiques ». M. Rachline n'a pas donné suite à nos demandes d'entretien.

Quant à l'association El Fath, elle croit que l'élu n'était pas pressé d'agir jusqu'à ce que des sites identitaires tels que Fdesouche le pressent de dépasser ses atermoiements. Mais pour ces croyants, vendredi 22 janvier, l'heure était surtout aux réjouis-

« Le maire David Rachline a pris un arrêté interruptif des travaux en novembre 2015, quand ils étaient déjà achevés »

GEORGES GINESTA
maire (LR) de Saint-Raphaël

sances puisque la mosquée ouvrirait pour la première fois. Afida et Houda, deux femmes d'une cité HLM voisine, n'étaient plus venues depuis deux ans. Par curiosité ou solidarité, certains musulmans avaient fait le déplacement depuis Marseille, Toulon ou Nice. « On est là et il va falloir que le maire fasse avec nous », lance Rachid et Mohamed, deux fidèles de Saint-Raphaël.

Les responsables associatifs, notamment le président Driss Maaroufi, 65 ans, ou le jeune bénévole Oualid Afras, 26 ans, parlent déjà d'organiser « une journée portes ouvertes ». Ils veulent faire savoir que leur islam est « pacifique », qu'ils aspirent à la « discrétion ». « Les élus parlent depuis leur bureau et ne savent pas ce qu'il se passe ici », regrette un fidèle.

De fait, s'ils s'étaient déplacés vendredi, ils auraient vu une mosquée pleine dans laquelle ne s'étaient pourtant pas réunies plus de 700 personnes. La menace des 2000 fidèles affluant de toute la région paraît peu réaliste. Mais dès qu'on s'éloigne du quartier de La Gabelle, elle enfle à nouveau. Sur le parking d'un supermarché, une femme aux cheveux grisonnants range ses courses dans sa voiture : « La mosquée, ils devaient la détruire et on était tous très contents. C'est une question de proportion. Elle est énorme, elle est plus grosse que la cathédrale. » Non loin, Monique, 74 ans, abonde : « La ville ne justifie pas la construction d'une mosquée. Nous, on n'en a pas besoin, ça nous servira pas beaucoup. » Et puis : « Maintenant, elle y est, elle y est. » ■

JULIA PASCUAL

Premières indemnisations pour les victimes des attentats de Paris

Le fonds de garantie a déjà versé 15 millions d'euros de provisions, mais le montant total de l'indemnisation pourrait atteindre 300 millions

Jessica, 24 ans, a appris la nouvelle sur son lit d'hôpital. Toujours en soins aux invalides, la jeune femme fait partie du millier de victimes qui ont déjà reçu une première indemnisation après les attentats du 13 novembre. En attendant que son état se stabilise et que l'ensemble de ses préjudices soit expertisé, cette étudiante a perçu une provision de 25 000 euros. « Quand je lui ai dit la somme, elle m'a dit : "Oh la la, mais c'est trop !" », confie sa sœur, Clara. Elle ne mesure pas tous les besoins qu'elle aura. »

Jessica ignore encore si elle pourra marcher à nouveau. La jeune femme fêtait son anniversaire à la terrasse du restaurant La Belle Equipe lorsqu'elle a été blessée par des tirs de kalachnikov. Ses proches se sont déjà mis en tête de lui trouver un logement adapté pour anticiper la sortie de l'hôpital. « Les indemnisations ne lui redonneront pas sa vie d'avant, mais elles lui garantiront au moins une sécurité que notre famille, plutôt modeste, n'aurait pas eu les moyens de lui offrir », assure sa sœur.

Cette famille n'est pas la seule. Le processus d'indemnisation concerne les ayants droit des 130 défunts, les 403 blessés – dont 41 sont

toujours hospitalisés –, ainsi que les 729 personnes sans séquelles physiques mais toujours en état de choc depuis novembre. « Liste évolutive », a prévenu le parquet de Paris, vendredi 22 janvier.

La veille, lors d'une réunion dans les locaux de l'association Paris aide aux victimes, la ministre de la justice, Christiane Taubira, a annoncé que le Fonds de garantie, organisme chargé d'indemniser les victimes du terrorisme, avait déjà « versé 15 millions d'euros de provisions et remboursé un million d'euros de frais d'obsèques ».

« Savoir qu'on est soutenu »

Un montant « dérisoire » par rapport au total que le Fonds de garantie versera aux victimes dans les neuf à douze mois à venir, lorsque leur état se stabilisera, insiste son directeur général, François Werner. A terme, l'indemnisation « pourrait atteindre » 300 millions d'euros, estimait M^{me} Taubira en décembre. « A titre moral, ça fait du bien de savoir qu'on est soutenu, ça rassure, surtout si on n'est pas capable de reprendre son activité, si on se retrouve au chômage », explique Phyllie, rescapée du Bataclan. Toujours en état de choc, considérée comme une blessée psychique, la

trentenaire est en arrêt maladie depuis deux mois. Une provision de 10 000 euros lui a déjà été versée. Pour y prétendre, Phyllie a dû à la fois présenter un justificatif (son billet de concert) et un certificat médical attestant de son traumatisme. Comme pour toutes les victimes, la Sécurité sociale assume 100% des frais médicaux, et donc des consultations auprès de psychologues, sauf en cas de dépassements d'honoraires.

« Il ne faut pas avoir de fausse pitié. L'indemnisation, c'est d'abord une nécessité pour beaucoup de gens, tranche Stéphane Gicquel, secrétaire général de la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (Fenvac). Mais ce n'est pas qu'une question d'argent, il s'agit aussi d'une forme de reconnaissance. » Soucieux des questions d'insertion et de réinsertion professionnelle, le dirigeant voit aussi dans cette aide « une réponse au terrorisme », à plus forte raison pour les cinquante enfants orphelins pris en charge l'Etat en tant que « pupilles de la nation ».

Alimenté par des contributions prélevées sur chaque contrat d'assurance, le Fonds de garantie a prioritairement contacté les fa-

milles endeuillées et les blessés physiques. « Nous travaillons avec la liste fournie par le procureur de la République, mais nous pouvons intégrer des personnes qui n'y figurent pas », ajoute François Werner.

Le plus compliqué ? Que le montant total des indemnisations semble cohérent pour les familles concernées. « Nous devons faire en sorte qu'il n'y ait pas de désaccord profond », précise M. Werner, et qu'on n'ajoute pas une difficulté supplémentaire à des victimes qui ont déjà tout un parcours à faire. » D'où le besoin, pour certains, de faire appel aux services d'un avocat. « Il ne s'agit pas de mettre les victimes dans des cases, les faits qu'elles ont subis ont déjà été suffisamment déshumanisés », estime l'avocat Frédéric Bibal, spécialiste en droit du dommage corporel.

« L'indemnisation ne lui redonnera pas sa vie d'avant, mais elle lui garantira une sécurité », assure la sœur d'une victime

ADRIEN PÉCOUT

LES CHIFFRES

Bilan actualisé des attentats du 13 novembre 2015.

130
morts.

403
blessés, dont 41 sont
toujours hospitalisés.

729

personnes déclarées
sans séquelles physiques
mais toujours en état de choc.